



**MAIRIE D'ORNEX**  
Département de l'Ain  
République Française

**DEC 2026 09 22 021**

## **DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Acquisition de matériel informatique au bénéfice des services municipaux**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

**VU** la délibération D2026 03 20 021 du 20 mars 2026 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** le Budget Primitif 2026 ;

**VU** la consultation menée par la direction des Finances et Achats de la commune d'Ornex relative à l'acquisition de matériel informatique ;

**CONSIDÉRANT** que la première vague d'ordinateurs portables a été acquise en 2021 suite à la généralisation du télétravail (Covid 19), que des dysfonctionnements apparaissent de plus en plus nombreux en raison de la qualité moyenne de ce matériel (gamme grand public donc non professionnelle) ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de remplacer le matériel obsolète (12 ordinateurs portables) et d'équiper les nouveaux postes de travail créés (4 ordinateurs portables) afin d'assurer un fonctionnement satisfaisant des services municipaux ;

**CONSIDÉRANT** que seuls deux prestataires, Micro Center et Cidem ont répondu à la consultation en proposant chacun une offre complète répondant au cahier des charges :

**VU** les devis ci-après :

|              | Prix HT     |
|--------------|-------------|
| CIDEM        | 22 583,00 € |
| MICRO CENTER | 18 907,00 € |

**VU** l'avis de la commission MAPA réunie le 14 septembre 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que l'offre de la société MICRO CENTER est la mieux disante.

## DÉCIDE

**DE RETENIR** l'offre du prestataire Micro Center pour un montant de 18 907,00€ HT relative à la fourniture de matériel informatique.

Fait à Ornex, le 22 septembre 2026

Le Maire  
Olivier GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 25 septembre 2026

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision